

AVIS AUX MEMBRES

 $\frac{N^{\circ} 2013 - 147}{\text{Le } 28 \text{ mai } 2013}$

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL

Resverlogix Corp. (RVX) Scission d'actions (Suivi)

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Resverlogix Corp (« Resverlogix ») a annoncé le 29 avril 2013, que si le plan d'arrangement pour la scission est dûment approuvé et mis en œuvre (se référer à la circulaire no. 084-13 et à l'avis aux membres no. 121-13, en date du 2 mai 2013), les titulaires d'actions ordinaires de Resverlogix, inscrits à la date de clôture des registres le vendredi 31 mai 2013, recevront une action ordinaire de Newco pour chaque action de Resverlogix détenue. Les actions de Resverlogix (RVX) commenceront à être transigées sur une base d'« effets payables » à l'ouverture des marchés le 29 mai 2013, jusqu'à la fermeture des marchés le 3 juin 2013 inclusivement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à:

http://www.resverlogix.com/upload/media_element/166/01/information-circular-05-01-2013.pdf.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher Président et chef de la compensation